

République Française
Département des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE TOUDON

L'an deux mil vingt-deux, le 25 mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de TOUDON, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre CORBIN, Maire.

Étaient présents : Pierre CORBIN, Robert CAGNOL, Patrice GASTAUD, Daniel TEILLAS, Teddy PARMENTELOT, Frédéric GIRAUD, Rodolphe MALFATTI, Pascal GIAVINA, Jean-Pierre LAUGIER,

Absents : Thierry DERNAUCOURT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Robin LAUGIER, Véronique MANZONI

20220304 - Compte Administratif 2021 budget communal

Mme Véronique MANZONI, secrétaire de mairie, hors de la présence du Maire, M. Pierre CORBIN, et à sa demande, donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2021, budget communal, dressé par le Maire et qui s'établit comme suit :

BUDGET COMMUNAL 2020

	Dépenses	Recettes	Excédents 001/002	Solde
Section Fonctionnement	217 399.12 €	298 163.86 €	164 522.00 €	245 286.74 €
Section Investissement	196 182.44 €	168 225.73 €	543 262.95 €	515 306.24 €

Le résultat de clôture présente un solde positif de 760 592.98 €.

Après avoir ouï l'exposé de Madame MANZONI Véronique, le Conseil Municipal à l'unanimité, et hors la présence du Maire vote le Compte Administratif, budget communal 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire,
Pierre CORBIN



AR Prefecture

006-210601415-20220325-D20220304-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022